

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 21 mai 2026

05.2026-19	PATRIMOINE Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « construction d'un trottoir rue du Puits de la Grange dans le parc d'activités Tabari à Clisson (44190) »
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDÉRANT que la société SAS BLANLOEIL, sise PA de Tabari, rue des Ajoncs – 44190 Clisson, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société BLANLOEIL, sise PA de Tabari, rue des Ajoncs – 44190 Clisson pour la construction d'un trottoir rue du Puits de la Grange dans le parc d'activités Tabari à Clisson (44190), pour un montant de 79 969,60 € HT soit 95 963,52 € TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »